



ENTREPRISE ET COMMERCE

HONORAIRES DE L'AGENCE

Applicables au 1^{er} janvier 2014

VENTES

REMUNERATION

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction de
Fonds de Commerce, Cession de Droit au Bail et Murs

Montant de la Transaction	Hors taxes	T.V.A. comprise
De 0 € à 40.000 €	4 166.67 €	5 000 €
De 40.001 € à 50.000 €	10.42 %	12.5 %
De 50.001 € à 75.000 €	9.58 %	11.5 %
De 75.001 € à 155.000 €	9.17 %	11%
De 155.001 € à 230.000 €	8.33 %	10%
De 230.001 € à 530.000 €	8%	9.6 %
De 530.001 € à 700.000 €	7.50 %	9%
De 700.001 € à 1.200.000 €	6.67 %	8%
De 1.200.001 € à 2.500.000 €	5.83 %	7%

LOCATIONS

**10 % T.T.C. du loyer triennal +
+ 10 % T.T.C de la valeur du pas de porte, le cas échéant
Frais d'Acte ou Rédaction du Bail S.S.P
1 000 € TTC (833,33 € HT)
Forfait minimum : 2 500 € T.T.C**

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre



LA CHARGE DE LA REMUNERATION

SERA PRECISEE DANS LE MANDAT